

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE

2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY, Mme Aurélie VERGIN

Excusés : Mme Sylvie ASSELIN, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR, M. Gilles MALICOT, Mme Pierrette POUSSET, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Laëtitia VIVIER qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD

Absents : M. Manoël DUDOUIT, M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Nathalie LECLER

Date de convocation : 13 septembre 2023

Date d'affichage : 25 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19

Pouvoirs : 2

Votants : 21

Délib. n°2023-078 : Végétalisation des cimetières - mise en place d'un groupe de travail

La loi dite Labbé du 06/02/2014 encadre l'utilisation des produits phytosanitaires (dangereux pour l'environnement), et depuis le 01/01/2017 elle interdit aux collectivités locales l'usage de ces produits pour l'entretien des espaces verts et de la voirie. Un arrêté ministériel du 15/01/2021 élargit l'interdiction à tous les lieux fréquentés par le public comme les cimetières et les stades, et ce depuis le 01/07/2022.

En application de cette réglementation, les 3 cimetières de la commune sont gérés en mode zéro-phyto (entretien manuel ou avec désherbeur mécanique). Cette nouvelle approche, certes nécessaire, a bouleversé les pratiques professionnelles et font peser des contraintes très fortes sur le travail des agents d'espaces verts.

Afin d'atténuer ces contraintes et dans le même temps de favoriser la biodiversité, la commune se propose de lancer un programme de végétalisation de ses cimetières. Il s'agira concrètement de transformer progressivement ces lieux de recueillement en des espaces enherbés, fleuris et plantés d'arbres. Les pouvoirs publics, au travers d'aides incitatives, encouragent les collectivités locales à se lancer dans cette démarche.

D'autre part, il a été constaté que le cimetière de la commune historique de Condé-sur-Vire arrivait à saturation. Il ne reste plus que quelques emplacements libres. La commune, Il y a 10 ans, avait obtenu l'autorisation de l'agrandir sur une parcelle voisine d'environ 1 500 m² (74 x 22 m) située en surplomb des ateliers municipaux. L'aménagement de ce nouveau carré doit être lancé rapidement.

Afin de réfléchir à ces deux projets, il est proposé qu'un groupe rassemblant élus et techniciens.

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- Créer un groupe de travail intitulé « végétalisation des cimetières », chargé de réfléchir à la définition d'un programme de travaux paysagers sur les 3 cimetières existants, et accessoirement à la définition des principes d'aménagement de l'extension du cimetière de la commune historique de Condé-sur-Vire ;
- Dire que le groupe de travail sera composé des membres suivants :
 - Emmanuel JAMARD
 - Martine SAVARY
 - Catherine COQUELIN
 - Joël GAUTIER
 - Jean-Christophe (DGS)
 - Vincent BON (DST)
 - Mélanie ERNULT (responsable CCAS/cimetière)
 - Anthony SIMON (référent espaces verts)
 - Lynda MIRVILLE (référente Petites Villes de Demain)

Pour : 21	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

